

Association des Maires Ruraux de France

Des maires au service des maires

[Rejoignez-nous](#)

Net-Infos



AMR47, tel/ fax : 05 53 87 23 59
amr47@orange.fr

La lettre Internet des maires ruraux du Lot et Garonne

avril 2015

DÉPARTEMENT

LA FORCE DE LA RURALITE

MONTPEZAT D'AGENAIS

La vie c'est les enfants. Un village c'est une école.

Dans la commune de Montpezat, 640 habitants, il ne faut pas se contenter de compter une école... il y en a 4 ! Mais bien différentes les unes des autres.

« Nous avons depuis longtemps porté une attention toute particulière à la maternelle. Ainsi les familles avec enfants viennent s'installer. Nous faisons le choix de protéger et de « financer » notre maternelle » dit Jacqueline Seignouret, maire de Montpezat. Aujourd'hui, cette commune est en RPI. L'école, composée de deux classes, regroupe les maternelles et le cycle II, 45 élèves en tout. La cantine, refaite, produit 45 repas par jour. La commune possède 5 logements locatifs et 10 autres sont mis à disposition par les habitants de la commune. « Les enfants amènent les parents ».

La deuxième école est l'Institut Médico Educatif Montclairjoie situé à Montpezat qui accueille aujourd'hui 52 enfants de 6 ans à 20 ans. C'est une pépinière d'activités et d'espaces de vie qui est proposée aux enfants en difficultés.

Hébergée par l'IME, l'association Montpezacaise « les Ateliers Motile » propose des théâtre, poésie, peinture, fresques, modelage, danse et contes pour tous.



La troisième « école » est l'Association l'Outil en Main, installée depuis 2011, dans la maison communale, totalement rénovée par la commune. C'est une association nationale, exerçant dans 120 lieux en France. Elle a été fondée en 1995 par les Compagnons du Tour de France.

Une quinzaine d'enfants de 9 à 14 ans y vient tous les mercredis s'initier aux métiers manuels guidés par des Gens de Métiers (artisans, ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite). Il s'agit d'accueillir les enfants pour leur transmettre des savoirs faire, des connaissances.



Réalisations des enfants de l'Outil en Main

La maison communale, créée l'animation en plein centre du village. Elle accueille l'Agence Postale, la Bibliothèque Municipale l'espace Internet et l'Outil en main. L'école y vient régulièrement, les enfants de l'IME aussi.

La quatrième école est toute jeune : c'est une « école truffière ». En 2013 une plantation municipale de chênes truffiers a été réalisée. Elle est aujourd'hui enrichie d'un parcours pédagogique qui chemine autour d'elle.



Montpezat, avec le concours de sa Communauté de Communes et de l'Association des Trufficulteurs de Lot et Garonne, a agrémenté le parcours de plusieurs panneaux permettant de mieux connaître la culture de la truffe. La salle annexe de la mairie, a aussi été pourvue en matériel, accueillant désormais des animations sur le même sujet (conférences, formations...). Enfin, chaque année, Montpezat abrite le marché de la truffe d'été.

Montpezat d'Agenais est vivante, le village résonne des cris des enfants y compris dans l'aire de jeux édifiée par la mairie au pied du moulin qui surplombe le village.

D'autres projets municipaux ont été mis en place pour développer et enraciner la vie à Montpezat. Le Moulin, autrefois en ruine, a été restauré grâce aussi au Département et à la Région. Le Syndicat d'Initiative a, de ses propres mains, défriché, aménagé, mis en valeur les abords du moulin... créant et mettant à disposition des Montpezacais un espace magnifique surplombant la vallée du Lot.



Consciente de l'importance d'un commerce de proximité, la commune a accordé gratuitement une *Licence 4* à l'épicerie de Montpezat pour la soutenir et en faire, plus encore, un lieu de convivialité.

Une aide financière à l'installation de la télé-assistance (Présence Verte) est proposée via le CCAS. Cela permet aux personnes seules, fragiles, ou âgées de continuer à habiter leur village. 14 personnes en bénéficient aujourd'hui.

Mais aussi, en avril 2014, une suspicion de tuberculose bovine menaçait d'abattage un grand nombre de troupeaux bovins de la région. Le conseil municipal de Montpezat a soutenu la création d'une association d'éleveurs.

« C'est l'esprit associatif et coopératif » qui permet la vie et le développement de notre village.

Brèves :

Le 26 mars, nous avons remis à nos députés : Madame Lousteau, Madame Povéda, Monsieur Costes et à nos sénateurs : Monsieur Tandonnet et Monsieur Camani le dossier de propositions de l'AMRF « *Mettre fin à l'opposition entre urbain et rural entretenue par l'Etat - L'exemple de la dotation globale de fonctionnement* ».à propos de la réforme de la DGF. Nous souhaitons pouvoir les rencontrer afin de leur permettre d'accompagner l'étude sur le sujet confiée par le gouvernement à deux parlementaires : la députée Christine Pires-Beaune et le sénateur Jean Germain.

Une rencontre avec Mme Lousteau est prévue le 16 ou le 17 avril 2015.

Le 04 avril, suite aux élections territoriales nous avons envoyé ce même dossier de propositions aux nouveaux délégués territoriaux des cantons ruraux.

Pour activer les liens hypertexte présents dans ce net-info vous devez appuyer sur la touche Control (Ctrl) et cliquer sur le lien en maintenant la touche Ctrl appuyée

NATIONAL

EN BREF

18 avril

Appel à la mobilisation 1

C'est à 11 h, devant le Conseil Constitutionnel, symbole du fossé entre les instances nationales et les communes rurales, que les Maires débiteront le week-end de l'Assemblée générale. Le tout en écharpe bien sûr.

Le Conseil Constitutionnel valide des lois qui réduisent fortement la représentativité des territoires ruraux. C'est vrai sur l'égalité des communes. C'est vrai sur le statut flou des intercommunalités, considérées comme des communes sans la compétence générale. C'est vrai sur des règles de découpage « sur des bases essentiellement démographiques ». C'est vrai également par la validation de la prise en compte du seul principe de proportionnalité à la population dans la gouvernance des conseils communautaires (en censurant le principe des accords locaux autorisés par la loi de mai 2013). Bref, de quoi secouer symboliquement, mais fermement, une institution – intouchable – qui supplée trop souvent le Parlement...

Commune

Appel à la mobilisation 2

La Loi NOTRe, qui doit être votée définitivement en seconde lecture dans quelques mois, est une agression contre les communes rurales. De nombreuses dispositions, relevant davantage de la provocation, y sont cachées. Les Maires Ruraux sont décidés à faire supprimer ces marques de mépris à l'endroit des élus de la République à l'occasion de la seconde lecture. La commune est en danger. A vous et nous de refuser de courber davantage l'échine.

Veillez trouver ci-joint le [courrier](#) « La commune en danger », à relayer au plus vite et le plus largement possible. De votre mobilisation dépend le contenu définitif de la loi.

Dotations

Appel à la mobilisation 3

Les représentants de l'AMRF ont été auditionnés le 19 mars par la députée Christine Pires-Beaune et le sénateur Jean Germain, pour un bilan des concours financiers de l'Etat puis le 24 par le président du Comité des finances locales, André Laignel. Ils lui ont remis les propositions de l'AMRF : « *Mettre fin à l'opposition entre urbain et rural entretenue par l'Etat - L'exemple de la dotation globale de fonctionnement* ».

L'AMRF appelle les maires ruraux à multiplier les actions pour manifester leur mécontentement pour une vraie réforme des dotations, ambitieuse et juste.

- Télécharger le document à adresser à vos Parlementaires : « [Mettre fin à l'opposition entre urbain et rural entretenue par l'Etat - L'exemple de la dotation globale de fonctionnement](#) »

Réforme territoriale

Le seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités rétabli par les députés

Parmi les absurdités de la loi NOTRe, l'article 14 prévoit un seuil minimum de 20 000 habitants pour les EPCI à fiscalité propre. Mais, nous promet-on, les seuils seront adaptés lorsque le « périmètre d'un établissement public a une densité démographique inférieure à la moitié de la densité démographique moyenne des départements, au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à cette densité moyenne ; ou lorsque la densité démographique est inférieure à 30% de la densité démographique moyenne des départements, ou lorsque le périmètre est inclus dans une zone de montagne ». On ne rit pas. On vous conseille juste de sortir vos calculatrices. Avant que la règle ne change à nouveau en seconde lecture.

Rythmes scolaires

Quel type d'activités peut être mis en œuvre dans le cadre d'un PEDT ?

Le PEDT « permet d'identifier l'offre d'activités périscolaires existantes et de la formaliser au sein d'un projet éducatif qui propose, à tous les enfants, des activités qui peuvent être organisées dans le cadre d'un accueil non déclaré, de type espace ludique surveillé ou garderie, ou dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré auprès des services de la DDCS/PP conformément à la réglementation.

Les activités du projet éducatif « *peuvent être organisées dans le cadre d'un accueil non déclaré ou dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré auprès des services de la DDCS/PP conformément à la réglementation.*

- *garderie. Dans une garderie, les enfants sont placés sous la surveillance d'adultes qui veillent à leur sécurité physique et morale sans toutefois proposer d'animations (...).*

- *aide aux leçons. Un adulte sur un temps limité surveille les enfants qui apprennent leurs leçons, les aides à s'organiser dans leur travail et fait lire ou réciter ceux qui le souhaitent (...).*

- *mono-activité. Une activité unique de quelque nature qu'elle soit (sportive, artistique, culturelle, scientifique et technique, environnementale, etc.) peut être proposée toute l'année à des enfants sur le temps périscolaire (...). Une telle activité est sous-tendue par une démarche pédagogique.*

- *Un accueil de loisirs périscolaire. L'accueil de loisirs se distingue de la garderie par une plus-value éducative liée aux activités diversifiées qui y sont organisées et par le projet éducatif proposé par l'organisateur (...). »*

- (Extrait du document « Des réponses à vos questions » de la banque de données: <http://pedt.education.gouv.fr/>)

Livres

Une mesure pour les bibliothèques rurales

Enfin une politique ciblée uniquement pour les bibliothèques rurales ! Grâce à un projet du Centre National du Livre (CNL) : profitez-en pour bénéficier d'un financement visant à améliorer l'accès aux livres et à la lecture pour vos habitants. Les bibliothèques intéressées peuvent obtenir une subvention minimale de 500 euros et maximale de 50 000 euros pour acheter des livres et des revues, mettre en place un service de portage et des dépôts d'ouvrages, organiser des animations dans les prisons, les hôpitaux, les maisons de retraite, etc. **Les candidats ont jusqu'au 10 avril** pour déposer un dossier.

- Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité rendez-vous sur le site internet du CNL : <http://www.centrenationaldulivre.fr>

Ecole

8 propositions des maires ruraux sur le numérique à l'école

L'AMRF a participé à la concertation numérique à l'école, lancée par le ministère de l'Education Nationale. Intitulée "Pour l'égalité des chances, il faut poursuivre et renforcer la lutte contre la fracture", cette contribution formule 8 propositions concrètes. La première d'entre elles : "Réviser la répartition du financement des équipements de l'école numérique entre ministère et commune".

- Contribution "[Pour l'égalité des chances, il faut poursuivre et renforcer la lutte contre la fracture](#)"

Ils nous répondent (ou pas...)

Départementales : le ministre reste à l'intérieur... du règlement

L'AMRF a interrogé le ministre de l'Intérieur sur les modalités d'organisation des élections départementales et sur l'obligation faite aux maires de transporter les résultats au bureau centralisateur. Bernard Cazeneuve a répondu qu'il "demandait à ses services d'instruire ces observations avec le meilleur soin et ne manquera pas de faire part [à l'AMRF] de son analyse". Aucune nouvelle depuis: apparemment, cette demande n'était pas une priorité, malgré l'échéance du premier tour... et des régionales.

- [Demande de l'AMRF](#)
- [Réponse du ministre](#)

« Bio » et développement local

1^{er} guide méthodologique à destination des élus

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) en partenariat avec l'Office National Eau Milieux Aquatiques (ONEMA), a élaboré 32 fiches pratiques et méthodologiques pour promouvoir et accompagner les

démarches faisant de l'agriculture biologique un levier pour le développement des territoires. Autres sujets abordés: maintien de la qualité de l'eau, circuits de proximité, gestion foncière, etc.

[Liens vers les fiches](#)

Développement culturel

Rencontres numériques le 19 mai dans la Loire

L'AMRF, en partenariat avec la Nacre (agence pour le développement du spectacle vivant en Rhône-Alpes), organise le 19 Mai 2015 une journée de rencontres sur les sujets de la Culture et du Numérique. Elle est intitulée « Comment le développement culturel des territoires ruraux peut-il s'appuyer sur le numérique ? ». Cette journée, rythmée par des témoignages et des débats, aura lieu à la salle des fêtes de Poncins, près de Feurs (42).

AGENDA PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Mercredi 1er avril 2015 : Proposition de loi tendant à permettre la célébration de mariages dans des annexes de la mairie, présentée par M. Roland COURTEAU et les membres du groupe socialiste et apparentés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jusqu'au 10 avril 2015 : Suite de la discussion du projet de loi relatif à la santé.

AGENDA AMRF

- 7/4 – Colloque Villes de France
- 10/4 – Les 55 ans de la FNCC
- 10/4 – Journée d'étude : « Accompagner l'entrepreneuriat collectif en milieu rural » (Paris), dans le cadre du Réseau Rural Français. [Informations](#) et [inscriptions en ligne](#)
- Le 11/4 – Les Maires ruraux de l'Yonne accueillent Alexandre Jardin
- **18/4 et 19/4 AG de l'AMRF à Paris**
- Le 25/4 – Les maires ruraux de Haute-Saône sont en Assemblée générale
- La veille, le 24 : Les maires ruraux de la Marne se réunissent pour envisager la création d'une association départementale

PARTENARIAT

Santé au travail :

RENCONTRES LOCALES D'ACTUALITE DE LA MNT

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) organise des « Rencontres locales d'actualité » sur le thème de la « meilleure santé au travail des agents à l'heure des bouleversements territoriaux ». Au programme de ces rencontres, qui auront lieu tout au long de l'année : faire le bilan du dispositif de la participation financière de l'employeur à la protection sociale de ses agents et favoriser l'échange d'expériences entre collectivités.

- Dates et inscription sur le site <http://www.rla2015.fr/>
- [Article développé](#)

Eau

Entrée en relation avec le GRAIE

L'AMRF s'est rapprochée du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE). Cette association mobilise et met en relation les acteurs de la gestion de l'eau, pour contribuer à la diffusion des informations et des résultats de recherche, sur les aspects juridiques, méthodologiques et techniques.

- Sur internet : <http://www.graie.org/graie/index.htm>

Sauvegarde

Le Haut Comité Français Pour La Défense Civile hisse le « Pavillon orange »

Pour accompagner les municipalités en matière de sauvegarde le HCFDC a créé le « Pavillon orange » : un questionnaire gratuit permet d'auto-évaluer le dispositif communal, au-delà du PCS et du DICRIM. La municipalité qui obtient un résultat satisfaisant à cette auto-évaluation peut demander à obtenir le label (dont le financement est proportionnel au nombre d'habitants), afin de sensibiliser les citoyens, acteurs de leur propre sécurité et de la sauvegarde familiale.

- Site : <http://www.pavillon-orange.org/>

QUESTION A...

Nadine Kersaudy, présidente de l'Association des maires ruraux du Finistère et maire de Cléden - Cap Sizun

"Les communes rurales doivent s'impliquer dans les contrats de Région pour en bénéficier"

Net-Infos :

« Vous avez rencontré en décembre le vice-président de la Région Bretagne en charge des "contrats de partenariat Région-Europe-Pays". Quelles ont été ses recommandations aux communes rurales ? »

Nadine Kersaudy:

« Le constat est simple : les dossiers de financement accordés portent généralement sur des projets concernant des communes rurales, dans le cadre d'un projet de pays. C'est pour cela qu'il faut que les maires de nos communes soient associés aux contrats de partenariat avec la Région. Les projets peuvent porter par exemple sur la revitalisation du centre bourg, la mise en place d'une chaufferie bois, des aménagements du village, etc.

On voit bien que ce sont toujours les mêmes présidents de com-com qui profitent de ces fonds de la Région et de l'Europe. Ce sont les "grands élus" qui connaissent le système, et ils gardent pour eux l'information... et donc les budgets. Les communes rurales doivent s'impliquer pour en bénéficier elles aussi ! Il ne faut pas s'attendre à ce que le Pays s'occupe de tout. Il faut demander qu'il y ait une réunion recensant l'ensemble des maires des communes concernées, plutôt que les quelques hommes politiques qui concentrent les mandats.

La région a déterminé les grandes orientations sur lesquelles les contrats de partenariat doivent porter. Les élus de la Région Bretagne privilégient deux particularités: le rééquilibrage territorial et les services collectifs

essentiels à la population. Les communes rurales ne manquent pas d'idées, car elles ont des besoins importants. C'est de budget qu'elles manquent ! Ces contrats de partenariat Région-Europe-Pays peuvent être le moyen de trouver des financements supplémentaires... à condition de se mobiliser. »

LE POINT SUR...

Les 48 mesures pour la ruralité du Comité interministériel

Le gouvernement a réuni un comité interministériel à la ruralité, le 13 mars à Laon (Aisne). Il en est ressorti une longue liste de mesures disparates... mais cet [inventaire "à la Prévert"](#) fait-il une politique pour la ruralité ? Les mesures s'organisent en trois axes décrits comme des "priorités" :

- "Garantir à chaque citoyen l'égalité d'accès aux services, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs" : grâce à un partenariat avec La Poste, accélération de l'ouverture de 1000 maisons de services au public; plan de déploiement du télétravail.
- "Renforcer les capacités des territoires et de leurs élus à porter et développer des projets pour une action publique de proximité, adaptée aux besoins des Français" : nouveau zonage de revitalisation rurale; lutte contre l'habitat dégradé; réorganisation de l'ingénierie publique.
- "Assurer la mise en réseau des territoires pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et renforcer les complémentarités": soutien des bourgs-centre et villes moyennes; urbanisme spécifique aux territoires ruraux; contrats de réciprocité villes-campagnes.

L'une des principales annonces, l'objectif de 1000 maisons de services au public dès fin 2016 grâce à un futur partenariat avec La Poste, « sent un peu le réchauffé » pour Vanik Berberian : « Je me souviens d'une réunion à la Datar il y a plus de vingt ans où l'on parlait déjà de la mutualisation des services. Mais la vérité, c'est qu'à part La Poste, les autres opérateurs freinent des quatre fers ».

Par souci de concision, Net-Infos ne détaillera pas chacune de ces mesurette, expérimentations et autres intentions- déjà annoncées dans certains cas. Vous pouvez en télécharger la synthèse depuis le site internet du ministère : [Synthèse des mesures](#)

- ([suite de l'article sur amrf.fr](#))

QUESTION JURIDIQUE

L'accord local pour la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires est-il de nouveau possible ?

Oui. Les règles qui encadrent le nombre et la répartition des délégués communautaires figurent à l'article [L5211-6-1](#) du Code Général des

Collectivités Territoriales. Le 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel avait censuré la possibilité pour les communes de « se mettre d'accord » entre elles pour déterminer le nombre de délégués communautaires et les répartir entre les communes ; il jugeait les conditions de cet accord « manifestement disproportionnées » par rapport à la réalité de la population des communes membres (pour l'historique et les anciennes règles : [voir cet article du site internet de l'AMRF](#)).

La [loi n° 2015-264 du 9 mars 2015](#) a rétabli une possibilité d'entente locale dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération : par accord des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres.

([suite sur amrf.fr](#))

Jurisprudence smacl

[Achat d'un bien communal par le fils du maire : prise illégale d'intérêts caractérisée.](#)

36000 COMMUNES

Sommaire du n°324, avril 2015

Dossier

La comédie de la réforme territoriale - 4e partie

Fenêtre sur

Trophée «Village Internet» : paroles de (nouveaux) lauréats

Actualités

Médecine : quand le pouvoir est trop loin de la réalité

Brèves

EXTRAIT du n°323 (mars 2015)

« C'est ainsi que cette fameuse diagonale se révéla bien moins vide que prévu. Le bouche à oreille fut d'une efficacité redoutable. Pas un jour ou presque sans que nous n'ayons quelqu'un à voir, à questionner, à photographier. Plus nous avançons et plus l'enthousiasme rencontré alimentait notre démarche. Ces personnes délaissées par les médias nationaux avaient beaucoup à nous apprendre et davantage encore à partager. »

La diagonale du Vide, de Jérôme Barbosa

REVUE DE WEB

- [Votre préfecture présente sur les réseaux sociaux](#) (ministère de l'Intérieur)
- [Parité en politique : entre progrès et stagnations](#) - Evaluation de la mise en œuvre des lois dites « de parité » dans le cadre des élections (rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes)
- [Méli-Mélo, démêlons les fils de l'eau](#) (projet du GRAIE – voir ci-dessus rubrique « Partenariats »)
- [Méli Mélo - "Les sceptiques de la fosse !" - L'assainissement individuel : est-ce une solution archaïque et chère ?](#)
- [Le dossier de presse du CIAT](#)
- **Les communiqués récents de l'AMRF :**
 - [L'hommage à Claude Dilain des Maires Ruraux de France](#)
 - [Lectures Communes : Les villages acteurs de la Semaine de la langue française et la Francophonie](#)
 - [Réforme territoriale : La loi NOTRe est surtout la leur](#)
 - [Alexandre Jardin, parrain de Lectures Communes 2015](#)
 - [Elections départementales dimanche 22 et 29 mars - Les maires iront à la préfecture... ou pas](#)

Net-Infos est une publication de l'Association des Maires Ruraux

Responsable de la publication : Vanik Berberian, président de l'AMRF.
Rédaction : Equipe des permanents et chargés de mission de l'AMRF.
Pilotage et diffusion : Hervé Cassagne

Si vous souhaitez rejoindre l'AMRF, vous abonner à notre mensuel 36 000 Communes ou recevoir d'autres informations afin de mieux connaître l'**AMRF** et ses activités, merci de contacter Catherine Léone ou Ludivine Ottini au 04.72.61.77.20.

**Vous pouvez également vous rendre
sur le site internet des Maires Ruraux de France :**

<http://www.amrf.fr/>

[@maires_ruraux](#)